

2017_CT2_013

OBJET : Ressources - Technologies d'information et de communication - Avenant au contrat de colocation d'espaces de baies de stockage dans le Datacenter de TDF (Realtor)

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_013-DE
Date de télétransmission :
06/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Technologies d'information et de communication

■ Séance du 2 février 2017

02_7_01

■ **Avenant au contrat de colocation d'espaces de baies de stockage dans le Datacenter de TDF (Realtor)**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_013-DE
Date de télétransmission :
06/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Finances et administration générale

■ Séance du 9 février 2017



■ Avenant au contrat de colocation d'espaces de baies de stockage dans le Datacenter de TDF (Realtor)

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° 2015_B692 du 17 décembre 2015 de son Bureau communautaire, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, aux droits de laquelle vient désormais la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a décidé la signature d'un contrat de colocation de 3 ans pour l'hébergement de serveurs dans le datacenter de TDF situé sur le plateau de l'Arbois (Realtor). L'intérêt de cette location réside dans la mutualisation des différents équipements permettant le bon fonctionnement des serveurs : électricité, climatisation, accès très haut débit, contrôle des accès physiques aux équipements.

Le prêt de PDU (Power Distribution Unit) supplémentaires en prévision de l'ajout de baies début 2017, induit un loyer mensuel récurrent supplémentaire de 140 €.

Il convient, par conséquent, d'ajouter cette prestation au contrat par voie d'avenant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2015_B692 du 17 décembre 2015 de son Bureau communautaire, portant sur la signature d'un contrat de colocation de baies de stockage dans le Datacenter TDF ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 2 février 2017.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_013-DE
Date de télétransmission :
06/03/2017
Date de réception préfecture :

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le prêt de PDU (Power Distribution Unit) supplémentaires pour un loyer mensuel récurrent de 140 €/mois portant le loyer récurrent mensuel à 3 110 €.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant au contrat dont 1 exemplaire est annexé au présent rapport.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ledit avenant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au sein de l'état spécial du budget principal du Territoire du Pays d'Aix - chapitre 011- nature 6132

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Finances

Roland BLUM

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_013-DE Date de télétransmission : 06/03/2017 Date de réception préfecture :

**HEBERGEMENT EN SALLE MUTUALISÉE
PROXI CENTER REALTOR**

AVENANT N° 1 AU CONTRAT TDF/DTS/OpdOP/315051

Entre
La Métropole Aix-Marseille-Provence
CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex1

Représentée par Monsieur Roland BLUM

d'une part,

et,

La société :
TDF - SAS

Domiciliée 106 avenue Marx Dormoy – 92 541 MONTRouGE CEDEX

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 342 404 3399

représentée par Christine LANDREVOT
dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Le présent avenant comporte 4 feuillets numérotés de 1 à 4

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_013-DE
Date de télétransmission : 1/4
06/03/2017
Date de réception préfecture :

Étant préalablement exposé que :

La société **TDF – SAS**, sise 106 avenue Marx Dormoy – 92 541 MONTRouGE CEDEX – co – contractant du contrat **TDF/DTS/OpdOP/31505I** notifié et entrant en vigueur le 22/12/2015 – portant sur un service de colocation en salle mutualisée de baies.

L'intérêt de cette location réside dans la mutualisation des différents équipements permettant le bon fonctionnement des serveurs : électricité, climatisation, accès très haut débit, contrôle des accès physiques aux équipements.

Ce contrat a initialement été conclu avec la Communauté du Pays d'Aix, aux droits de laquelle vient désormais la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Le contrat en vigueur a reçu un commencement d'exécution.

Le prêt de PDU (Power Distribution Unit) supplémentaires en prévision de l'ajout de baies début 2017, induit un loyer mensuel récurrent supplémentaire de 140 €.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

Article I. OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet :

- d'ajouter une prestation supplémentaire relative au prêt de 2 PDU (Power Distribution Unit) supplémentaires en prévision de l'ajout de baies début 2017, soit un loyer mensuel récurrent de 140 € un loyer récurrent mensuel pour .

Article II. NATURE DES MODIFICATIONS

L'annexe 6.4 est modifiée comme suit :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_013-DE Date de télétransmission : 2/4 06/03/2017 Date de réception préfecture :

Type de service	Quantité	Prix Unitaire		Total	
		FAS *	RM**	FAS *	RM**
Hébergement en salle mutualisée					
1/2 Baie de 2 KVA	0			0	0
Baie de 3 kVA	3	1 485	663	4 455	1 989
Baie de 4 kVA	0			0	0
Baie de 6 KVA	0			0	0
Forfait Energie en salle mutualisée					
1/2 Baie de 2 KVA	0			0	0
Baie de 3 KVA	3		327	0	981
Baie de 4 kVA	0			0	0
Baie de 6 KVA	0			0	0
Hébergement en suite privative					
Suite privative de xx KVA	0			0	0
Forfait Energie en suite privative					
	0			0	0
Option PDU Manageables					
Oui	2		70	0	140
Travaux complémentaires					
Adaptation PDU avec travaux associés					
Connectivité Meet Me Room - MMR (Connectivité depuis la MMR Nord ET Sud)					
Accès MMR en Fibre Optique	4	2 200 (Le lot)		2 200	
Accès MMR en Cuivre	2	1 400 (Le lot)		1 400	
Brassage MMR en Fibre Optique	4	400 (Le lot)		400	
Brassage MMR en Cuivre	2	250 (Le lot)		250	
Interconnexion opérateur en Fibre Optique	4	400 (Le lot)		400	
Interconnexion opérateur en Cuivre	2	250 (Le lot)		250	
Boucle locale optique	0			0	
Interconnexion intra MMR	0			0	
Services additionnels					
Gestes de proximité - carnet 10h	0			0	
Geste de proximité - Câblage interbaies	0			0	
Autres services	0			0	
Total (€ HT)				9 355	3 310

Article III. PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à la date de notification.

Le reste du contrat est inchangé.

Fait en deux exemplaires

A _____, le _____ A _____, le _____

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Pour le Président et par délégation, Le
Vice-Président Délégué,
Finances

Roland BLUM

Signature et cachet de la société

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_013-DE
Date de télétransmission : 3/4
06/03/2017
Date de réception préfecture :

Annexe n°1 à l'avenant n°1 :

PROXICENTER	AIX MARSEILLE	Annexe 6.4 modifié par l'avenant n°1 au contrat TDF/DTS/OpdOP/315051	Client	AMP (ex CPA)
Commercial TDF en charge de l'affaire	Fabien DUMESNIL			
	06 08 87 72 79			
	fabien.dumesnil@tdf.fr			
		Durée	36 mois	

Type de service	Quantité	Prix unitaire		Total	
		FAS*	RM**	FAS*	RM**
Hébergement en salle mutualisée					
1/2 Baie de 2 KVA	0			0	0
Baie de 3 kVA	3	1 485	663	4 455	1 989
Baie de 4 kVA	0			0	0
Baie de 6 kVA	0			0	0
Forfait Energie en salle mutualisée					
1/2 Baie de 2 KVA	0			0	0
Baie de 3 KVA	3		327	0	981
Baie de 4 kVA	0			0	0
Baie de 6 kVA	0			0	0
Hébergement en suite privative					
Suite privative de xx kVA	0			0	0
Forfait Energie en suite privative					
	0			0	0
Option PDU Manageables					
Oui	2		70	0	140
Travaux complémentaires					
Adaptation PDU avec travaux associés					
Connectivité Meet Me Room - MMR (Connectivité depuis la MMR Nord ET Sud)					
Accès MMR en Fibre Optique	4	2 200 (Le lot)		2 200	
Accès MMR en Cuivre	2	1 400 (Le lot)		1 400	
Brassage MMR en Fibre Optique	4	400 (Le lot)		400	
Brassage MMR en Cuivre	2	250 (Le lot)		250	
Interconnexion opérateur en Fibre Optique	4	400 (Le lot)		400	
Interconnexion opérateur en Cuivre	2	250 (Le lot)		250	
Boucle locale optique	0			0	
Interconnexion intra MMR	0			0	
Services additionnels					
Gestes de proximité - carnet 10h	0			0	
Geste de proximité - Câblage interbaies	0			0	
Autres services	0			0	
Total (€ HT)				9 355	3 310

*FAS + Frais de mise en service

**RM : Récurrent Mensuel

*FAS = Frais d'Accès au Service

**RM = Récurrent Mensuel

Tous les prix figurants dans la présente Cotation s'entendent en € (euros) Hors Taxes, aux conditions économiques de l'année 2016, pour un engagement de 36 mois. Ils seront majorés des taxes fiscales en vigueur au moment du fait générateur et seront révisés selon les dispositions figurant dans le contrat.

Pour Le Client

Fait à :

Le :

Nom :

Qualité :

Signature :

Pour TDF

Fait à : Montrouge

Le :

Nom :

Qualité :

Signature :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_013-DE
Date de télétransmission : 4/4
06/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Ressources - Technologies d'information et de communication - Avenant au contrat de colocation d'espaces de baies de stockage dans le Datacenter de TDF (Realtor)

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

- 2 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_013-DE
Date de télétransmission :
06/03/2017
Date de réception préfecture :